

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2020 à la salle du conseil, située au 722, Chemin des 4e et 5e Rangs à Clermont.

Présents :

M. Daniel Céleste, maire
Mme Stéphanie Pelletier, conseillère
M. Michael Dupuis Souigny, conseiller
M. Robert Paquette, conseiller

Absent :

Mme Viky Goyette, conseillère
Mme Julie Therrien, conseillère
M. Bruno Therrien, conseiller

Était également présente, Mme Lise Therrien, directrice générale et secrétaire-trésorière. Mme Therrien certifie que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constataion du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-huit heures (18h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2020-12-183

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 11 décembre 2019

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.
5. Adoption du règlement #235 fixant les taux taxe de 2021
6. Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2021.
7. Période de question.
8. Clôture de la séance.

ADOPTÉ.

2020-12-184

3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'adopter le budget tel que présenté aux citoyens présents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, dont le total des revenus est de 560 110\$ comparativement aux dépenses de 560 110\$ qui représentent un budget équilibré . **ADOPTÉ.**

2020-12-185

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Il est proposé par monsieur Robert Paquette de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023, tel que présenté. **ADOPTÉE**

2020-12-186

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #235 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Michael Dupuis Souigny et unanimement résolu d'adopter le taux de la taxe compensatoire pour la collecte des matières résiduelles et recyclables pour 2021 tel que l'indique le règlement #235 à cet effet pour un montant de 152.67\$ pour les saisonniers et 205.96\$ pour les permanents et les commerces. et de maintenir le taux de taxe foncière à 0.55\$ par 100\$ d'évaluation pour l'année 2021. **ADOPTÉE.**

2020-12-187

6. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu de maintenir à 18% le taux d'intérêt annuel, représentant 1.5% mensuellement pour les mauvaises créances pour l'exercice financier 2021. **ADOPTÉE.**

8. PÉRIODE DE QUESTION

2020-12-188

9. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robert Paquette, secondé par madame Stéphanie Pelletier de lever la séance à dix-huit heures six(18 hr 36).

Daniel Céleste,
Maire

Lise Therrien,
Directrice général

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.